

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH

Réunion tenue le 19 novembre 2024 à 18h30 à la salle polyvalente

Personnes présentes :

Julie Brunelle, directrice, Marie-eve Fortier directrice-adjointe (en ligne)
Marie-Hélène Vigeant (1 an), Véronique Richard (2ans), Mélanie Beauchamp
(2 ans, arrivée à 19h22), Chrystia Chatel (2 ans), Stéphany Lavigne
(substitut_en ligne) parent
Carmen Charbonneau, Marie-Claude Drapeau, Amélie Desnoyers,
Marc Laliberté et Roxanne Gagné

Personnes absentes :

Jade Dufort
Patricia Girard (substitut) enseignante,

1.0 MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION

Marie-Hélène Vigeant propose l'ouverture de la séance.

2.0 PRISE DES PRÉSENCES, VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Une fois les présences prises, il y a constatation du quorum.
Il est 18 h 35

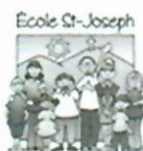
3.0 NOMINATION DU SECRÉTAIRE

Carmen Charbonneau sera la secrétaire de la première rencontre extraordinaire du CEE.

CEE 2024-2025-23

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Roxanne Gagné **ET APPUYÉ PAR D'ADOPTER** Amélie Desnoyers le
projet d'ordre du jour tel que présenté.



491, chemin Pierre-Réjean, Ste-Adèle (QC) J8B 1Z3
(450) 240-6223

Centre
de services scolaire
des Laurentides
Québec

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée **extraordinaire** du Conseil d'établissement de l'école St-Joseph qui aura lieu mardi 19 novembre, à 18h30. Nous vous attendons à l'école, dans la salle polyvalente | ou en virtuel au lien suivant :

Microsoft Teams

Rejoignez la réunion maintenant

ID de réunion : 223 068 328 903

Code secret : wRqeU2

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue de la présidente et de la direction
- 2 Prise des présences, vérification du quorum et ouverture de la séance
- 3 Nomination du secrétaire
- 4 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
- 5 Questions du public (maximum 30 minutes)
- 6 Points pour informations, reddition de compte, dépôt et suivis (60 minutes)
- Avis du conseil d'établissement concernant la modification des aires de desserte
- 7 Levée de l'assemblée

Julie Brunelle
Directrice

Marie-Hélène Vigeant
Présidente du CÉE

ADOPTÉ À SAINTE-ADÈLE

5.0 QUESTIONS DU PUBLIC (MAXIMUM 30 MINUTES)

IL N'Y A PAS DE PUBLIC DE PRÉSENT À L'ÉCOLE NI EN LIGNE.

6.0 POINTS POUR informations, reddition de compte, dépôt et suivis : (60 minutes)

- Avis du conseil d'établissement concernant la modification des aires de dessertes

Mme Brunelle fait un retour sur les rencontres de consultations précédentes. Par souci de bien entendre les échanges et propositions des différentes rencontres de consultation, notre mémoire en tiendra compte.

Nous avons travaillé sur un document collaboratif des membres du CEE : au point 1 nous devons nous positionner sur un des deux scénarios proposés par le CSSL. Au point 2, nous devons voter sur nos 3 des propositions à privilégier, du document de travail, en notant 5 points, 3 points ou 1 point pour nos 3 choix.

Présentation d'une ébauche de mémoire que l'on modifie sur place, en tenant compte des propositions des différents membres du CEE. Voici le texte transmis au CSSL :

À la suite de la présentation au conseil d'établissement du 5 novembre dernier ainsi qu'à la consultation publique du 14 novembre, les membres du CE de l'école St-Joseph ont ressenti plusieurs cris du cœur de parents touchés par les différents scénarios. Les membres du conseil d'établissement trouvent la situation des plus difficiles. D'un côté, nous savons que l'école est surpeuplée, que nous n'avons plus de locaux polyvalents, ni de service de garde ni de bibliothèque et que cette situation n'est pas viable pour de nombreux projets.

D'un autre côté, nous souhaitons le plus possible que l'ensemble de la communauté de Ste-Adèle puisse rester à Ste-Adèle; deux écoles desservent déjà le milieu. Le transport des élèves et le voyage des parents entre les différentes villes (St-Sauveur/Ste-Adèle) nous posent aussi un souci.

Nous ferons notre devoir de nous positionner sur un des deux scénarios.

Pour le conseil d'établissement de St-Joseph, le choix sera celui du **scénario 2**.

Cependant nous souhaitons apporter des amendements au scénario, peu importe celui qui sera retenu par le conseil d'administration.

Idéalement, tous les élèves de Ste-Adèle fréquenteraient les deux écoles primaires de Ste-Adèle.

Advenant la modification des aires de desserte selon le scénario 1 ou 2, voici nos autres souhaits:

1. Maintenir les élèves du 3e cycle ainsi que leur fratrie fréquentant déjà l'école St-Joseph en place.
2. Permettre aux élèves qui ont commencé leur parcours primaire 24-25 à St-Joseph de le terminer, peu importe leur niveau en instaurant une forme de clause grand-père. Pour les nouveaux élèves arrivant dans les secteurs visés, ils seraient relocalisés à l'école de St-Sauveur selon le scénario choisi.

CEE 2024-2025-24

3. Considérant que les maternelles 4 ans font partie du cycle du préscolaire, nous proposons que les élèves appartenant au territoire de Saint-Joseph et qui complètent leur cycle à Chante-au-Vent (maternelle 5 ans)

Conseil d'établissement de l'école St-Joseph en date du 19 novembre 2024

RÉSOLUTION CEE 2024-2025-24 extraordinaire

7.0 Levée de l'assemblée

CEE 2024-2025-25

Il est proposé par Carmen Charbonneau et, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Il est 19 h 55.



Présidente